

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN

Spécial «52ème Congrès de Graulhet

Sommaire

<i>Editorial</i>	p.1	<i>Activités - les ateliers</i>	p.3-4
<i>Débat sur la décentralisation</i>	p.1-2	<i>Internet</i>	p. 4
<i>Deux pistes de réflexion pour l'année 2004...</i>	p. 2-3	<i>Marchés publics</i>	p.4
		<i>Finances locales</i>	p.4



Editorial

C'est le moment de remercier Mme le Maire de Graulhet et son équipe qui nous ont si bien accueillis et de faire le compte-rendu de notre Congrès, auquel cet « Elu Tarnais » sera consacré.

Un Congrès travailleur et innovant auquel ont participé, avec le président de l'AMF Daniel Hoeffel, quatre cents élus tarnais.

J'ai souhaité que ce Congrès se passe un petit peu différemment de ceux que nous avons précédemment. Le fait de mettre en place des ateliers c'était aussi apporter une innovation qui permette la possibilité qu'une majorité d'entre vous puisse s'exprimer.

Six ateliers pour vous présenter l'activité de notre association et les problématiques les plus actuelles, les plus intéressantes que vous trouverez détaillées dans ce journal.

Innovation encore avec la présentation du site internet de l'association. La mise en réseau, vous vous souvenez, nous avons décidé ensemble de lancer un processus de mise en réseau des mairies du département. Ce site a été créé, il a été présenté dans le cadre d'un atelier et j'en ai déclaré à cette occasion l'ouverture officielle. Maintenant, chacun d'entre vous aura la possibilité d'avoir un accès au site de l'association, à ses banques d'informations.

Le Congrès a donné lieu à un débat très intéressant sur l'étape actuelle de la décentralisation, qui a permis d'en mieux mesurer les enjeux et les risques, et dont vous trouverez les extraits rapportés.

Enfin, j'ai proposé aux élus deux pistes de réflexion pour l'année 2004 et sans doute quelques autres : d'une part en relation avec les transferts de compétences, quel service de proximité apporter aux communes ? et d'autre part préciser le « positionnement du Tarn » dans un cadre régional et face aux enjeux européens. Nous aurons bientôt ensemble, l'occasion de débattre de ces propositions.

Jean-Marc PASTOR,
Sénateur du Tarn



Le débat sur la Décentralisation

Extraits du discours de Daniel Hoeffel, président de l'AMF, vice-président du Sénat.

Jean-Marc PASTOR : Lors du Congrès des Maires de France de 2002, une résolution concernant le projet de Décentralisation avait été votée par tous les élus, qui prévoyait trois objectifs fondamentaux :

Premièrement, simplifier, clarifier nos compétences et nos missions. Deuxièmement, avoir les moyens financiers et humains de nos compétences. Troisièmement, être reconnu à notre juste place, celle de pilier de la démocratie de notre pays. Un an et demi après qu'en est-il ? Cette étape ne pourra pas réussir si elle n'a pas l'adhésion des Maires de France !

Dans cette Décentralisation je ne sens pas la décentralisation du pouvoir qui va permettre une marge de manœuvre pleine et entière des collectivités territoriales de façon à réagir immédiatement, à être efficace.

Daniel HOFFEL : La décentralisation nous y sommes attachés. La première étape qui date de 1982 présente un bilan incontestablement positif, de grandes étapes ont été franchies. 20 ans après une nouvelle étape devient nécessaire. Je retiendrais 7 principes qui doivent servir de base à cette nouvelle étape.

Le premier, la Région a été érigée dans la loi constitutionnelle en collectivité territoriale de plein exercice, au même titre que les communes et les départements. Par contre l'intercommunalité n'a pas été inscrite à ce niveau. Mais il ne doit pas y avoir de relâchement de l'intercommunalité, car c'est de l'intercommunalité que dépendra la vie et le maintien de l'échelon communal. Les deux échelons sont complémentaires et indispensables.

Au Congrès, ils ont dit :

Christian SAPEDE, préfet du Tarn :

Rien n'est écrit dans le marbre, il est normal que les compétences évoluent, elles ont évolué, elles évolueront demain. Que ces évolutions suscitent des inquiétudes cela est bien normal et c'est la preuve de la vivacité de notre démocratie.

Ce débat sur l'autonomie financière à le mérite de nourrir la réflexion sur ce que sont aujourd'hui les priorités de l'action publique.

Les Services Publics doivent évoluer, il ne faut pas hésiter à les privatiser afin de les moderniser. Réactions dans la salle...

Thierry CARCENAC, président du Conseil Général :

Il nous faudra nous poser la question du rôle de l'Etat : moins d'Etat, on nous le dit de temps en temps, mieux d'Etat, on le souhaite tous.

Nous partageons cette volonté de vouloir échanger et de pouvoir travailler de concert sur ce que pourraient être d'éventuels transferts et en même temps les missions que nous aurions à remplir sur le territoire, et voir de quelle façon en coordination, comment nous pourrions assurer une complémentarité d'action avec les maires sur le territoire.

Daniel HOEFFEL, président de l'AMF :

Vous êtes une association départementale dynamique ce dont nous avons besoin au niveau de l'Association des Maires de France si nous voulons nous exprimer avec force. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des associations départementales qui vont de l'avant. Ici dans le Tarn c'est le cas !

Joseph CARLES, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques :

La question qui est posée maintenant, beaucoup plus que celle de l'autonomie financière, c'est celle de la garantie de la progression des ressources pour les collectivités. N'est-on pas aujourd'hui sur un faux débat, vaut-il mieux être indépendant ou garanti d'une progression de ressources ?

Plus on fait d'autonomie, moins on a de disposition pour faire de la péréquation.

Sylvain FERNANDEZ, animateur de la commission « Décentralisation » :

Cinq réunions de notre groupe de travail « Décentralisation » ont réuni sur le département quatre cents élus.

En conclusion de ces travaux, six propositions avaient été émises par les élus tarnais concernant l'autonomie financière, les services publics et la péréquation (« garantir à tous les citoyens des services publics homogènes »), l'évaluation des charges transférées qui devraient être calculées aussi sur la base d'études prospectives, les aides et les concours de l'Etat à l'investissement. Enfin faire en sorte que cette nouvelle étape de décentralisation associe la société civile aux différents échelons de gestion des institutions locales.

Deuxième principe, l'expérimentation. Sur un territoire restreint, elle peut être un élément précurseur utile, préalable à une généralisation sur l'ensemble du territoire, aux conditions que l'on puisse en tirer les leçons, et que cela ne contribue pas à élargir les inégalités entre territoires.

Troisième principe, la péréquation. La péréquation tend à réduire les inégalités entre les territoires. Comment y parvenir ? Un texte de la loi de 1995 d'« Aménagement du territoire » prévoyait, à l'initiative du Sénat, une certaine péréquation entre les collectivités d'une région sur une période de 15 ans, hélas il n'est pas appliqué ! Enfin, il y a la péréquation financière qui concerne la DGF et puis aussi d'autres éléments, la problématique d'une densité suffisante de services publics, la présence ou non de haut débit ... qui doivent donner aux zones rurales les chances d'avoir l'attractivité nécessaire pour le maintien ou la venue d'un certain nombre d'activités. Espérons que sous l'aspect financier, nous puissions rapidement être saisis d'un texte pour montrer que ce principe ne restera pas lettre morte.

Quatrième principe, c'est tout ce qui touche aux transferts de compétences nouvelles. Les communes ne sont pas particulièrement concernées par ces transferts de l'Etat vers les collectivités, ce sont surtout les départements et les régions. Espérons que le vote final de ces transferts de compétences sera placé sous le signe de la clarification, de la simplification. Que l'on sache rapidement qui fait quoi !

Cinquième principe, c'est celui de la démocratie locale. Il faut trouver les moyens pour donner à la participation citoyenne le maximum de contenu.

Dans le texte de la loi constitutionnelle, deux éléments sont prévus, d'une part le référendum, d'autre part le droit de pétition.

Sixième principe, « pas de transfert de compétences sans transfert financier correspondant ». C'est inscrit dans les textes, c'est une garantie mais sur le terrain certains cas peuvent poser des problèmes. En particulier, le transfert au département d'une voirie en mauvais état, mal entretenue s'accompagnera d'un transfert financier réduit alors que le besoin sera très important.

Septième principe, l'autonomie financière des collectivités locales. Si nous voulons respecter ce principe du financement des collectivités pour une part déterminante par leur propre initiative, il ne faut pas que l'on s'attaque à la réforme de la taxe professionnelle par étapes successives. Mais il faut une concertation effective entre l'Etat, les associations d'élus et les organisations économiques et que le nouvel impôt préserve le lien entre les collectivités, les communes et l'activité économique. Si l'incertitude devait subsister sur cette taxe professionnelle, ressource unique de nombreuses intercommunalités, est-ce que cela ne va pas représenter un frein au développement de l'intercommunalité, ce que nous ne pouvons admettre et que nous n'admettrons pas.

En terminant, je voudrais dire que notre Congrès national était placé sous le signe de l'affirmation de la nécessité de préserver la commune comme le fondement de la structure territoriale française. Aussi, dans la décentralisation le rôle du Maire doit-il être très clairement affirmé. ■

Deux pistes de réflexion pour l'année 2004 et sans doutes quelques autres

Extraits du discours du président Pastor

Je voudrais terminer mon propos en vous proposant deux pistes de réflexion que nous aurons l'occasion de préciser dans le cadre de notre Conseil d'Administration.

La première concerne une réflexion sur un service. Beaucoup d'entre vous ont sollicité notre association pour savoir si on ne pouvait pas aller un petit peu plus loin en termes d'accompagnement de la commune.

En effet, depuis une vingtaine d'années, les communes n'ont plus les mêmes relations avec les services extérieurs, les subdivisions, malgré les démarches contractuelles.

En particulier : le manque de soutien en main d'œuvre et en matière grise, le manque d'accompagnement en qualité de technicien se font sentir dans les petites communes.

Aussi, au moment où une réforme arrive, où des relations nouvelles se mettent en place, où l'on envisage le transfert de compétence dans le domaine de la voirie, j'ai proposé au président du Conseil Général que nous mettions en place un groupe de réflexion entre le Conseil Général et l'Association des Maires, dont l'objectif serait de travailler à une formule qui viserait à court terme à restaurer un service de proximité auprès des communes, qui puisse accompagner les communes qui n'ont pas les moyens de se doter de personnel, pour aborder toutes ces questions techniques.

La deuxième piste, le second groupe de travail que je vous propose, concerne une interrogation forte, que nous avons déjà portée avec « Les

chemins de l'an 2015 », et qui est le rapprochement de l'Europe du Sud et de l'Europe Centrale qui est l'Europe décisionnelle.

Comment avoir accès dans les meilleures conditions à cette Europe décisionnelle ?

Et au moment où l'Europe s'élargit, et elle s'élargit vers le Nord et le Nord-Est, il est important que les pays du Sud se préoccupent des moyens de communication pour avoir un accès plus facile par rapport à cet axe décisionnel de l'Europe Centrale.

Il nous faut reprendre ces réflexions et faire en sorte que le Tarn retrouve un positionnement par rapport à la métropole toulousaine, par rapport

aux métropoles européennes du Sud, et à des enjeux européens nouveaux.

Cette réflexion devra être menée avec différents acteurs : Conseil Général, Chambres Consulaires et tous les acteurs économiques qui se sentiront concernés par cette démarche afin que nous puissions positionner « le projet du Tarn » dans le contexte régional.

Sans oublier l'enjeu fondamental pour les dix années à venir du TGV ! Le TGV Toulouse-Paris concerne le Tarn.

Les élus municipaux, les élus locaux et les acteurs économiques tarnais ont leur part de réflexion, leur mot à dire concernant ces enjeux de demain et je les invite à être des participants à cette réflexion. ■

Activités - Les ateliers :

Atelier juridique

Réunis autour de Jean-Louis Henry, Maire de Payrin-Augmontel, et de Robert Puig chargé des opérations d'urbanisme à la DDE, de nombreux élus ont assisté à cet atelier consacré à la présentation des différentes réflexions menées par la commission juridique, et plus particulièrement aux modifications apportées par la Loi du

2 juillet 2003 en matière de participation pour voirie et réseaux.

Cet atelier a été l'occasion de présenter aux élus le document de travail intitulé « Participation pour Voirie et Réseaux » élaboré par notre Association et la DDE du Tarn. ■

Atelier politiques territoriales

Cet atelier, présidé par Casimir Belda, Maire de Giroussens et Gérard Guyader Chef du service habitat et urbanisme au sein de la DDE a été l'occasion de sensibiliser les élus aux enjeux majeurs du développe-

ment durable des territoires ruraux.

Au cours de cet atelier les interrogations liées à l'urbanisation rapide de l'ouest de notre département ont été rappelées. ■

Atelier démocratie participative

Henri Blanc, Maire de Saïx a réuni autour de lui plusieurs élus membres du groupe de recherche et de proposition sur la démocratie participative, afin de présenter aux élus les avancées du travail depuis sa mise en place.

Un groupe de travail se proposent de capitaliser les actions novatrices et les expériences réalisées dans le Tarn à partir des témoignages fournis par les membres du groupe, afin de parvenir à la rédaction d'un « Livre Blanc » qui permettra de restituer le travail accompli à l'ensemble des élus. ■

Il a été rappelé que les membres du

Atelier analyse financière

Une quarantaine d'élus ont assisté à la présentation de l'étude financière, rétrospective et prospective, réalisée pour la commune de Rayssac.

des élus ont intervenus pour commenter et expliquer l'intérêt, les objectifs, et le déroulement d'une analyse financière. Cette présentation a également permis d'apporter quelques conseils utiles sur la gestion des collectivités locales.

Autour de Laurent Gros, président de la commission, Patrick Carayon, maire de Rayssac, Joseph Carles professeur d'université, et Laurence Payrastré

Au cours de l'exercice 2004, les missions de la commission seront étendues aux intercommunalités. ■

Atelier formation/Europe

L'objectif de cet atelier était, après un rapide bilan de l'année de formation, de rappeler l'avenir des fonds structurels européens et de présenter les partenaires des collectivités locales dans ce domaine. Ils peuvent faciliter les démarches de demande de subventions européennes.

Sont intervenus dans cet atelier : Michel Benoit de la Commission

« Formation », Henri Féral, président de la Commission « Europe », et nos partenaires, Clémence Crochet et Marie-Christine Delhom respectivement directrice et chargée de mission aux affaires européennes du Conseil Régional Midi-Pyrénées (05 61 33 50 50) et Mme Gandon du CARMIP (Carrefour Rural Européen Midi-Pyrénées, 05 34 66 00 64). ■

Brèves

La ligue contre le cancer

Ne jetez plus vos cartouches d'imprimantes ! La ligue Nationale contre le cancer procède depuis quelque temps à la récupération des cartouches laser (d'imprimantes, de fax, ou de photocopieurs personnels), ainsi que des cartouches d'imprimantes à jet d'encre, à l'exclusion des rubans et boîtes toner. Si vous souhaitez participer à cette action vous pourrez désormais téléphoner à la «Ligue contre le cancer» : 05 63 38 19 18

Reprise d'entreprises artisanales en milieu rural

Le Conseil Général en partenariat avec la Chambre des Métiers du Tarn met en place un fond départemental d'aide à la reprise d'entreprises artisanales en milieu rural. Il concerne les communes de moins de 5000 habitants. Les bénéficiaires sont les porteurs d'un tel projet.

Enquête environnement

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Tarnais (CPIE) agit au quotidien pour l'environnement.

Ses missions : sensibiliser, expérimenter, conseiller..

L'association fête cette année ses 20 ans ; à cette occasion elle consulte ses partenaires et utilisateurs.

CPIE des Pays Tarnais

Tel : 05 63 47 72 90 - Fax : 05 63 47 72 91

Mail : cpie81@wanadoo.fr

Réunions Midi-Pyrénées Europe

Deux réunions ont eu lieu le 28 janvier à St Affrique les Montagnes et Arthès. Elles étaient animées par la cellule « Europe » du Conseil Régional : Clémence Crochet directrice et Marie-Christine Delhom chargée de mission Tarn et par Elie Spiroux directeur de l'association Midi-Pyrénées-Europe qui représente notre Région à Bruxelles.

L'annonce la plus marquante de la journée a été celle de l'étiage actuel de fonds disponibles, en particulier concernant la « mesure 7 » qui accompagne les actions de développement territorial. On est brusquement passé d'une sous-consommation à une sur-consommation de crédits européens.

Les intervenants ont insisté sur le devenir prévisible des fonds structurels européens dans l'optique de l'élargissement de l'Europe et sur le développement des politiques de collaboration conventionnelle (Interreg). Ils ont présenté les aides que le Conseil Régional et l'association Midi-Pyrénées-Europe pouvaient apporter aux élus dans l'élaboration de leurs projets.

Atelier communication/documentation

Les intervenants étaient Claudie Bonnet, présidente de la commission communication ; Jean-Paul Lareng, directeur d'ARDESI et Christine Saint, chargée de mission à Ardesi.

Cet atelier a donné l'occasion d'officialiser l'ouverture du site Internet de l'association aux élus. Claudie Bonnet a rappelé les objectifs et la genèse de ce projet de mise en réseau numérique.

Internet : www.maires81.asso.fr

est le site de l'association des maires et des élus du Tarn.

Il est actuellement accessible à l'ensemble des élus tarnais par un code d'accès et un mot de passe que nous avons communiqué par courrier à chaque commune.

Il comprend une banque de données qui vous permettra de vous informer, de communiquer et d'échanger des informations.

Le site contient également une revue

Jean-Paul Lareng directeur d'Ardesi a fait le point sur l'informatisation des collectivités en Midi-Pyrénées et a indiqué ce qu'Ardesi peut apporter aux collectivités locales.

Patricia Lagarrigue et Valérie Escoute ont présenté le site Internet aux élus. Parallèlement, deux ordinateurs étaient connectés en libre accès sur le site de l'association dont nous vous rappelons l'adresse : www.maires81.asso.fr ■

de presse réalisée quotidiennement, un annuaire des élus et de collectivités, une foire aux questions : des questions-réponses juridiques, financières, ... qui reviennent régulièrement ou d'actualité, une base documentaire, une rubrique formation qui vous permet de vous inscrire en ligne à n'importe quelle séance de formation de l'année...

N'hésitez pas à vous connecter et à nous faire part de vos remarques... ■

Marchés Publics

Le nouveau Code des marchés a été publié au « Journal officiel » du 8 janvier, pour une application au 10 janvier. Simplification, libéralisation ainsi que responsabilisation sont les maîtres mots de cette réforme.

Une réforme qui ne va pas fondamentalement modifier les habitudes des

praticiens.

Les principaux points à retenir :
✓ Obligations dès le premier euro de respecter les principes fondamentaux de la commande publique et d'utiliser une procédure adaptée.
✓ Modifications des seuils et nouvelle manière de les apprécier. ■

Finances Locales

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2004 et de la loi de finances rectificative pour 2003 relatives aux collectivités locales.

Le vote de ces lois de finances a quelque peu été occulté par l'annonce de la franchise de taxe professionnelle pour certains nouveaux investissements et du remplacement programmé de cette taxe.

✓ La loi de finances pour 2004 comporte le premier volet de la réforme des concours financiers de l'Etat. Il s'agit d'une modification de l'architecture des principales dotations versées aux régions, départements, communes et E.P.C.I., qui n'a pas d'incidence sur les modalités de calcul des dotations individuelles.
✓ L'année 2004 sera donc une année de transition, dans l'attente d'une réforme plus profonde, qui doit aboutir à davantage de péréquation et à la prise en compte de critères plus pertinents pour l'évaluation des ressources, mais également des charges, des collectivités bénéficiaires. En matière de fiscalité, si aucune

mesure générale ne permet d'accroître les possibilités de déliaison des taux, par rapport à celles qui se sont appliquées à compter de 2003, deux dispositions spécifiques permettent de desserrer le taux de taxe professionnelle unique, dans des conditions bien précises.

✓ Par ailleurs, trois nouvelles exonérations de TP s'appliqueront, de droit, dès 2004 (photographes auteurs) ou à partir de 2005 (entraîneurs de chevaux et centres équestres). Des exonérations ou réductions facultatives pourront également être décidées (jeunes entreprises innovantes, diffuseurs de presse, terrains plantés en oliviers ou arbres truffiers).
✓ Enfin, les conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités locales sont précisées. Un décret fixera la liste des recettes exceptionnelles qui pourront, notamment, bénéficier de ces nouvelles dispositions. ■

Brèves

Formation 2004-2005

Le programme de formation des Elus, saison 2004-2005, est actuellement à l'étude, les communes désireuses de recevoir une de nos soirées peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de Frédéric Martinez en appelant le 05 63 60 16 37, par fax au 05 63 60 16 31 ou par mail à l'adresse suivante : frederic.martinez@maires81.asso.fr

Contactez l'association par e-mail

Jean-Marc Pastor, président : jm.pastor@maires81.asso.fr

Claudie Bonnet, vice présidente : claudie.bonnet@maires81.asso.fr

Casimir Belda, vice président : casimir.belda@maires81.asso.fr

Jean-Jacques Sellam, directeur : jj.sellam@maires81.asso.fr

Marie-Christine Valax, chargée des affaires juridiques : mc.valax@maires81.asso.fr

Laurence Payrastra, chargée de l'analyse financière : laurence.payrastra@maires81.asso.fr

Frédéric Martinez, chargé de formation : frederic.martinez@maires81.asso.fr

Patricia Lagarrigue, chargée de la communication et documentation : patricia.lagarrigue@maires81.asso.fr

Anne-Marie Vidal, secrétaire - comptable : am.vidal@maires81.asso.fr

Corine Juarez, secrétaire - accueil : corine.juarez@maires81.asso.fr

Valérie Escoute, assistante documentaliste : valerie.escoute@maires81.asso.fr

Dominique Roche, chargé des politiques territoriales : dominique.roche@maires81.asso.fr

Contact : contact@maires81.asso.fr

Agenda du maire

Finances :

Préparation du budget primitif 2004. Pour les communes de plus de 3.500 habitants : pensez au Débat d'Orientation Budgétaire.
Préparation du Compte Administratif 2003.

Administration Générale :

Convoquer la commission des listes électorales pour le dernier jour de février.

Consulter l'Agenda détaillé sur le site de l'association.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566